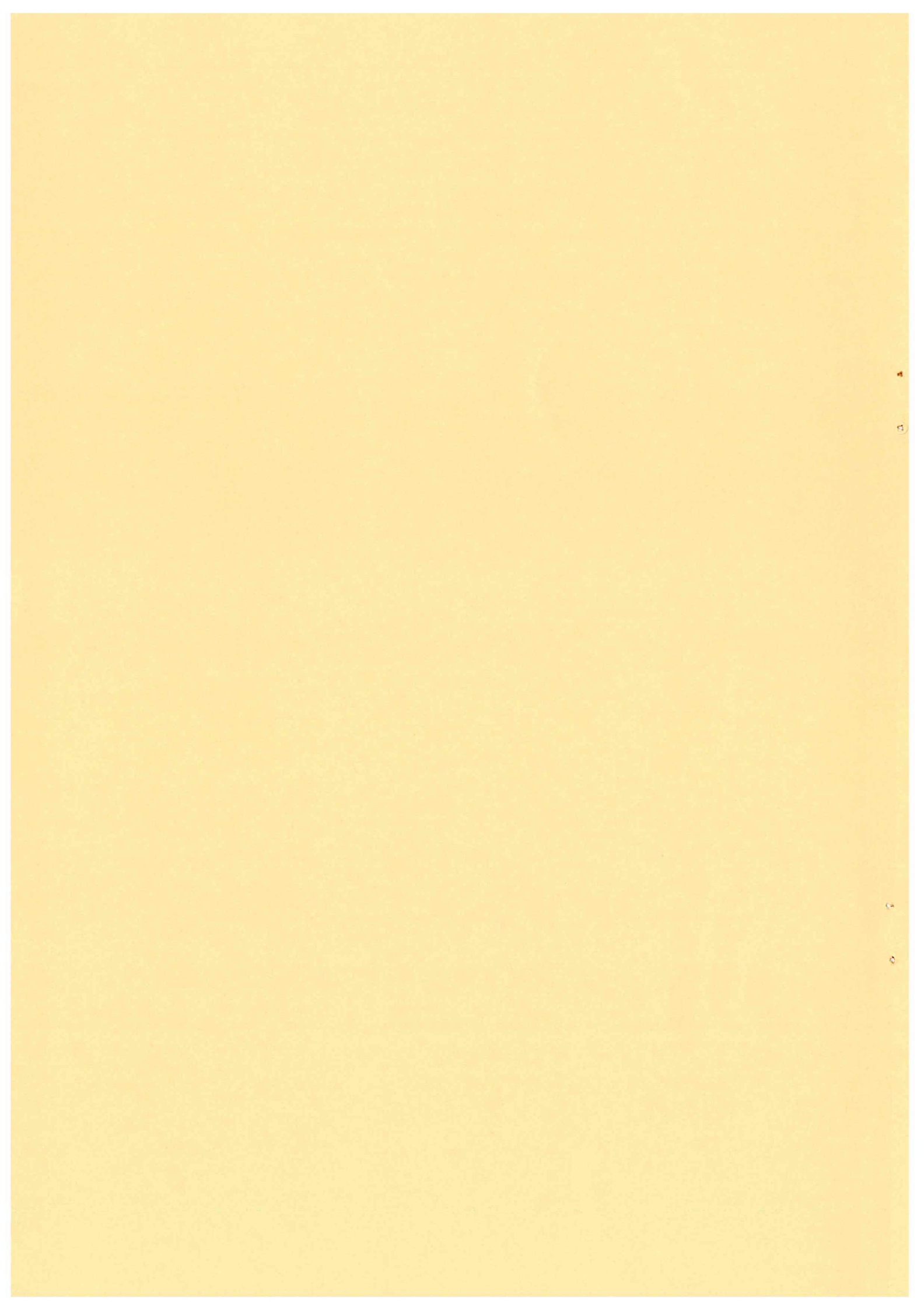


La Gazette
Castelfarnesioise

La Gazette N° 1
Décembre 1995



LE MOT DU MAIRE

La nouvelle équipe municipale élue en Juin estime qu'une information plus importante est nécessaire. Cela va être fait avec la Gazette Castelgarniéroise que nous pensons vous adresser tous les semestres.

Ce bulletin relatif à la vie communale et associative est un moyen privilégié de communication avec l'ensemble des Castelgarniérois, aussi nous attendons de votre part suggestions et idées pour assurer le développement de notre commune; une rubrique vous sera réservée.

Souhaitons que le premier numéro vous apporte satisfaction, et soyez assurés du dévouement de votre Conseil Municipal.

Longue vie à notre Gazette.

Hubert LELONG.

La Gazette Castelgarniéroise

SOMMAIRE

ACTIVITE MUNICIPALE	p 1
Présentation du nouveau Conseil Municipal	p 2
Compte-rendu des réunions de conseil et budget	p 4
Présentation des services	p 6
ENFANCE - VIE SCOLAIRE	p 7
L'école communale	p 7
ECONOMIQUE ET SOCIAL	
Rubrique Sociale : Renseignements pratiques	p 10
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	p 12
Présentation des associations	p 13
ACTUALITE ET INFOS DIVERSES	p 24
Les infos en bref	p 24
Etat-civil	p 25
HISTOIRE CASTELGARNIEROISE	p 26
BOITE A IDEES	p 28

CEUX QUE LES HABITANTS DE CHATEAU - GARNIER ONT ELUS

Le 11 Juin 1995, quinze conseillers municipaux ont été élus :

Madame CHEVAIS	Claudine	275	voix
Monsieur VIGNAUD	Jean	272	"
Monsieur MESMIN	Jean-Paul	272	"
Monsieur NIORT	Jacques	263	"
Monsieur VALETTE	Roger	256	"
Monsieur BARILLET	Pierre	254	"
Monsieur MARTIN	Jean-Christophe	244	"
Monsieur ROUET	Jacky	243	"
Monsieur DUVERGER	Daniel	242	"
Monsieur LELONG	Hubert	238	"
Monsieur MOINEAU	Bernard	232	"
Monsieur LEOBET	Huguette	229	"
Monsieur BERNARDIE	Claude	226	"
Monsieur TOURON	Patrick	225	"
Monsieur GUINAULT	Jacques	224	"

Ils s'associent pour remercier l'ensemble des électeurs de la confiance qu'ils leurs ont accordée.

CEUX QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ELUS

LE MAIRE

A l'unanimité, **Hubert LELONG** a été élu Maire de CHATEAU-GARNIER.

LES ADJOINTS

Détermination du nombre d'adjoints à désigner : Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints à élire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire quatre adjoints chargés respectivement :

- 1er Adjoint :**
- * Responsabilité . Chargé de remplacer le Maire en cas d'empêchement de celui-ci, avec la délégation générale, notamment en qualité d'ordonnateur et d'officier de l'Etat-Civil.
 - * Candidats . Claude BERNARDIE et Jean VIGNAUD
 - * Elu . Jean VIGNAUD par 12 voix et 3 à Claude BERNARDIE.
- 2è Adjoint :**
- * Responsabilité . Chargé des affaires agricoles, voirie, hydraulique, assainissement, bâtiments, matériel, et de la surveillance des ouvriers d'entretien de la voirie.
 - * Candidats . Daniel DUVERGER, élu par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.
- 3è Adjoint :**
- * Responsabilité . Chargé des affaires scolaires, culturelles, sociales, du tourisme, des sports, des loisirs et de la communication.
 - * Candidats . Claudine CHEVAIS élue par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.
- 4è Adjoint :**
- * Responsabilité . Chargé des services extérieurs, eau, électricité, SIMER, SIVEER, Chambre de Commerce, d'Industrie et des Métiers.
 - * Candidats . Pierre BARILLET, élu par 12 voix pour et 3 bulletins blancs.

LEURS INDEMNITES

Les indemnités brutes des Maires sont fonction des communes. A Château-Garnier, commune comptant entre 500 et 1000 habitants, l'indemnité brute mensuelle du Maire est de 3 602 F. Les indemnités des Adjointes sont proportionnelles à celle du Maire.

Pour le premier Adjoint, 40% de l'indemnité du Maire, soit 1440 F, pour le deuxième Adjoint 25%, soit 900 F, pour le troisième 20% soit 720 F, et pour le quatrième 15%, soit 540 F.

CEUX QUI SIEGENT AUX DIVERSES COMMISSIONS

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
Lelong et Vignaud

SYNDICAT MIXTE "VIENNE SERVICE"
Lelong et Vignaud

SYNDICAT INTERCOMMUNAL PERCEPTION
Lelong et Vignaud

SYNDICAT DE VOIRIE
Lelong et Duverger

SYNDICAT D'EAU
Vignaud et Barillet

REGIE DU SYNDICAT D'ELECTRICITE
Vignaud et Barillet

SYNDICAT D'INITIATIVE CANTONAL
Chevais, Valette, Moineau, Guinault, Mesmin, Léobet

SYNDICAT MIXTE PAYS CIVRAISIEN
Lelong et Vignaud

SYNDICAT C.E.G.
Lelong et Chevais

SIMER
Vignaud et Barillet

S.I.V.E.E.R.
Vignaud et Barillet

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Barillet, Mesmin, Bernardie

CHAMBRE DES METIERS
Barillet, Bernardie, Touron

CHAMBRE D'AGRICULTURE
Titulaires : Duverger et Niort
Suppléants : Martin et Rouet

FINANCES
Lelong, Vignaud, Duverger, Chevais, Barillet, Mesmin et Léobet

AIDE SOCIALE
Lelong, Chevais, Barillet, Léobet et Moineau

ECOLE, CAISSE DES ECOLES, CANTINE
Chevais, Niort, Moineau, Léobet, Bernardie, Touron, Martin

BRANDES COMMUNALES
Lelong, Vignaud, Barillet, Mesmin, Valette, Bernardie

SPORT, LOISIRS, ASSOCIATIONS
Lelong, Vignaud, Chevais, Barillet, Mesmin, Valette, Moineau, Touron, Guinault

PLAN D'EAU
Lelong, Vignaud, Duverger, Chevais, Barillet, Valette, Martin, Bernardie, Touron, Guinault

BATIMENT CIMETIERE
Vignaud, Duverger, Chevais, Barillet, Valette, Léobet, Bernardie, Touron

ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE
Vignaud, Duverger, Chevais, Niort, Martin, Rouet, Moineau, Bernardie

VOIRIE
Duverger, Vignaud, Chevais, Niort, Martin, Rouet

MATERIEL
Vignaud, Duverger, Niort, Rouet, Léobet, Bernardie

O.P.A.H.
Titulaires : Lelong et Bernardie
Suppléants : Vignaud et Léobet

S.I.S.I.S. : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Titulaires : Lelong et Vignaud
Suppléants : Duverger et Chevais

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COUHE
(pour aménagement du clain) Vignaud et Duverger

REORGANISATION DE LA VOIRIE RURALE
Lelong, Vignaud, Duverger, Mesmin, Rouet, Léobet, Bernardie, Niort

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
Lelong, Vignaud, Duverger, Chevais, Barillet, Valette, Moineau, Léobet

CONTACTS EXTERIEURS
Lelong, Vignaud, Mesmin, Valette, Moineau, Léobet, Bernardie

COMMUNICATION, INFORMATION
Chevais, Mesmin, Valette, Moineau, Léobet, Bernardie, Guinault

CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

- ▶ Les chemins ruraux de Laspierre, de la Chaume à Maisonneau, du Bois des Vallées, du Recloux, de la Doue et de Châtillon à la Chaume sont conservés, la commune se réservant toutefois le droit d'en modifier le tracé en cas de réorganisation de la voirie rurale.
- ▶ Le Conseil a demandé le maintien de la liste des animaux nuisibles.
- ▶ L'association "Le Petit Théâtre de Château-Garnier" est autorisée à utiliser gratuitement la salle des fêtes pour ses répétitions, une subvention de 1 278 F a été accordée à cette nouvelle association.
- ▶ Le logement du presbytère laissé vacant par Mme Rouet a été reloué à Melle Eliane Barreau.
- ▶ Il a été demandé à Mr Le Prefet que la commune soit déclarée sinistrée du fait de la sécheresse persistante et qu'un système d'aide en faveur des agriculteurs soit mis en place.
- ▶ Le règlement du lotissement communal N°2 vient d'être modifié pour permettre la construction de dépendances.
- ▶ Avec l'arrivée de notre nouveau receveur à la poste, des travaux de peinture et d'électricité sont prévus pour le logement, ces travaux sont estimés à près de 50 000 F, une subvention du département sera sollicitée.
- ▶ Le chemin rural de la fosse à la Biche sera busé à sa sortie sur la route de la Chapelle-Bâton. En effet, la sortie de ce chemin se fait actuellement sur une parcelle privée.

BUDGET PRINCIPAL 1995

Section de fonctionnement - dépenses

✓ Fournitures (de bureau, scolaires, carburants ...)	70 000 F
✓ Frais de personnel (salaires et charges)	774 500 F
✓ Impôts (foncier et vignettes auto)	30 700 F
✓ Travaux d'entretien (bâtiments, matériel, terrain, voirie)	213 000 F
✓ Electricité, eau, gaz, assainissement	165 219 F
✓ Assurances	22 000 F
✓ Aide sociale (réservée au département)	110 944 F
✓ Part aux syndicats (voirie, C.E.G., perception, Synd.Pays, etc...)	97 000 F
✓ Ramassage ordures ménagères	91 000 F
✓ Cotisations diverses	7 200 F
✓ Subventions aux associations	59 700 F
✓ Transport scolaire	46 000 F
✓ Frais de gestion (fêtes, documentation, indemnités élus, ...)	151 591,40 F
✓ Intérêts d'emprunts	285 223 F
✓ Divers	2 660 F
✓ Prélèvement pour investissements	491 304,41 F

TOTAL : 2 618 041,81

Section de fonctionnement - recettes

✓ Taxe ordures ménagères	90 000 F
✓ Locations immeubles et matériel	166 000 F
✓ Recouvrements, subventions (remb. C.E.S, prest. sociales, etc...)	168 300 F
✓ Dotation globale de fonctionnement (Etat)	705 783 F
✓ Impôts indirects	24 500 F
✓ Impôts directs	1 096 621 F
✓ Divers	150 F
✓ Excédent 1994	366 687,81 F

TOTAL :	2 618 041, 81 F
----------------	------------------------

Section d'investissement

OBJET	DEPENSES	RECETTES
✓ Remboursement emprunts (capital)	339 753 F
✓ Fonds compensation TVA	82 111,23 F
✓ Prélèvement sur fonctionnement	491 304,41 F
✓ Lotissement HLM	10 000 F	43 000 F
✓ Refonte voirie rurale	15 000 F	66 440 F
✓ Terrain de football	17 278,98 F	21 863 F
✓ Hydraulique	25 000 F	12 449,05 F
✓ Boisement (dépenses figurant sur 94)	353 961,46 F	364 000 F
✓ Logement de l'école	150 000 F	150 000 F
✓ Voirie	150 000 F	115 442 F
✓ Assainissement	279 416,25 F	39 500 F
✓ Poste	50 000 F	10 500 F
✓ Matériel	25 000 F	25 000 F
✓ Bâtiments scolaires	127 000 F	120 800 F
TOTAL	1 542 409,69 F	1 542 409,69 F

Emprunts prévus dans les recettes d'investissement

- ✓ Boisement : 237 000 F à 0,25% sur 20 ans avec différé de 4 ans.
- ✓ Logement école : 68 000 F (prêt PALULOS)
36 500 F (prêt complémentaire à taux réduit)
- ✓ Prêts divers : 240 000 F.

CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

- ▶ Les chemins ruraux de Laspierre, de la Chaume à Maisonneau, du Bois des Vallées, du Recloux, de la Doue et de Châtillon à la Chaume sont conservés, la commune se réservant toutefois le droit d'en modifier le tracé en cas de réorganisation de la voirie rurale.
- ▶ Le Conseil a demandé le maintien de la liste des animaux nuisibles.
- ▶ L'association "Le Petit Théâtre de Château-Garnier" est autorisée à utiliser gratuitement la salle des fêtes pour ses répétitions, une subvention de 1 278 F a été accordée à cette nouvelle association.
- ▶ Le logement du presbytère laissé vacant par Mme Rouet a été reloué à Melle Eliane Barreau.
- ▶ Il a été demandé à Mr Le Prefet que la commune soit déclarée sinistrée du fait de la sécheresse persistante et qu'un système d'aide en faveur des agriculteurs soit mis en place.
- ▶ Le règlement du lotissement communal N°2 vient d'être modifié pour permettre la construction de dépendances.
- ▶ Avec l'arrivée de notre nouveau receveur à la poste, des travaux de peinture et d'électricité sont prévus pour le logement, ces travaux sont estimés à près de 50 000 F, une subvention du département sera sollicitée.
- ▶ Le chemin rural de la fosse à la Biche sera busé à sa sortie sur la route de la Chapelle-Bâton. En effet, la sortie de ce chemin se fait actuellement sur une parcelle privée.

BUDGET PRINCIPAL 1995

Section de fonctionnement - dépenses

✓ Fournitures (de bureau, scolaires, carburants ...)	70 000 F
✓ Frais de personnel (salaires et charges)	774 500 F
✓ Impôts (foncier et vignettes auto)	30 700 F
✓ Travaux d'entretien (bâtiments, matériel, terrain, voirie)	213 000 F
✓ Electricité, eau, gaz, assainissement	165 219 F
✓ Assurances	22 000 F
✓ Aide sociale (réservée au département)	110 944 F
✓ Part aux syndicats (voirie, C.E.G., perception, Synd.Pays, etc...)	97 000 F
✓ Ramassage ordures ménagères	91 000 F
✓ Cotisations diverses	7 200 F
✓ Subventions aux associations	59 700 F
✓ Transport scolaire	46 000 F
✓ Frais de gestion (fêtes, documentation, indemnités élus, ...)	151 591,40 F
✓ Intérêts d'emprunts	285 223 F
✓ Divers	2 660 F
✓ Prélèvement pour investissements	491 304,41 F

TOTAL : 2 618 041,81

L'ECOLE COMMUNALE : PREAMBULE

Au moyen âge, l'enseignement était totalement sous l'autorité de l'Eglise. Il était assuré par des religieux, le plus souvent dans les cloîtres ou sur les parvis.

Pour soustraire leurs enfants à l'instruction des Maîtres catholiques, les réformés organisent des écoles clandestines (derrière les haies et les buissons), appelées écoles buissonnières.

En 1833, la loi GUIZOT crée l'ECOLE (La Communale) en faisant obligation à toutes les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école primaire. En 1850, la loi FALLOUX consacre la liberté de l'enseignement. En 1881 Jules FERRY, proclame la gratuité et la laïcité et en 1882 l'obligation de l'enseignement primaire.

Depuis, l'école est donc devenue pour la commune une des priorités.

L'ECOLE DANS NOTRE COMMUNE

A - La Semaine de quatre jours

A la rentrée 1995-1996, un changement important est intervenu dans le calendrier scolaire avec l'introduction de la semaine de quatre jours qui apporte les modifications suivantes :

- ▶ Plus d'école le samedi matin,
- ▶ Rentrée scolaire avancée,
- ▶ Sortie retardée en fin d'année scolaire,
- ▶ Vacances en-cours d'année diminuées.

Le calendrier scolaire 95/96 de la semaine de quatre jours est le suivant :

EPOQUE DES VACANCES SCOLAIRES	DATES
Pré-rentrée des enseignants	1er Septembre 1995
Rentrée	4 Septembre 1995
Vacances de la Toussaint	Du 25 Octobre au 1er Novembre 1995
Vacances de Noël	Du 22 Décembre 95 au 3 Janvier 96 inclus
Vacances d'Hiver	Du 17 au 28 Février 96 inclus
Vacances de Printemps	Du 6 au 17 Avril 96 inclus
Sortie des élèves (vacances d'été)	Le 5 Juillet 1996
Sortie des enseignants	Le 6 Juillet 1996

LES SERVICES

LA MAIRIE :

- ▶ *Horaires d'ouverture :*
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- ▶ *Les permanences :*
Assistance sociale : Le troisième lundi de chaque mois, de 10h à 12h à la Mairie. Elle peut être contactée à son bureau à Usson du Poitou au 49.36.10.78.
O.P.A.H.: Le 2ème jeudi de chaque mois, à la Mairie de 14h à 15h15.

LA POSTE :

La direction de la Poste vient de décider de maintenir notre bureau de CHATEAU-GARNIER. De ce fait, au 1er Décembre 1995, Mademoiselle BOURSIER Sandrine a pris ses fonctions dans notre commune.

- ▶ *Les horaires seront inchangés, à savoir :*
 - Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
 - Le samedi, de 9 h à 12 h .

CEUX QUI SONT AU SERVICE DE NOTRE COMMUNE :

Monsieur	ROUET	Michel	Secrétaire de Mairie
Madame	GETREAU	Christiane	Agent d'entretien qualifié, Aide Maternelle
Monsieur	LUCQUIAUD	Thierry	Agent d'entretien qualifié
Monsieur	THOMAS	Jean-François	Agent d'entretien
Monsieur	FILLON	Claude	Auxiliaire tâcheron (3 jours par semaine)
Monsieur	MESRINE	René	Agent en contrat consolidé

SOUS-PREFECTURE DE MONTMORILLON :

Depuis le 4 Avril 1995, une antenne de la Sous-Préfecture de Montmorillon est installée à Civray. Chaque mois, Monsieur le Sous-Préfet (ou le secrétaire en Chef) se rend à Civray accompagné de deux agents de la Sous-Préfecture.

L'antenne est installée dans les locaux de la Communauté de Communes du Civraisien à proximité de la Mairie. Elle est ouverte le premier mardi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Section de fonctionnement - recettes

✓ Taxe ordures ménagères	90 000 F
✓ Locations immeubles et matériel	166 000 F
✓ Recouvrements, subventions (remb. C.E.S, prest. sociales, etc...)	168 300 F
✓ Dotation globale de fonctionnement (Etat)	705 783 F
✓ Impôts indirects	24 500 F
✓ Impôts directs	1 096 621 F
✓ Divers	150 F
✓ Excédent 1994	366 687,81 F

TOTAL :	2 618 041, 81 F
----------------	------------------------

Section d'investissement

OBJET	DEPENSES	RECETTES
✓ Remboursement emprunts (capital)	339 753 F
✓ Fonds compensation TVA	82 111,23 F
✓ Prélèvement sur fonctionnement	491 304,41 F
✓ Lotissement HLM	10 000 F	43 000 F
✓ Refonte voirie rurale	15 000 F	66 440 F
✓ Terrain de football	17 278,98 F	21 863 F
✓ Hydraulique	25 000 F	12 449,05 F
✓ Boisement (dépenses figurant sur 94)	353 961,46 F	364 000 F
✓ Logement de l'école	150 000 F	150 000 F
✓ Voirie	150 000 F	115 442 F
✓ Assainissement	279 416,25 F	39 500 F
✓ Poste	50 000 F	10 500 F
✓ Matériel	25 000 F	25 000 F
✓ Bâtiments scolaires	127 000 F	120 800 F
TOTAL	1 542 409,69 F	1 542 409,69 F

Emprunts prévus dans les recettes d'investissement

✓ Boisement	:	237 000 F à 0,25% sur 20 ans avec différé de 4 ans.
✓ Logement école	:	68 000 F (prêt PALULOS) 36 500 F (prêt complémentaire à taux réduit)
✓ Prêts divers	:	240 000 F.

LES SERVICES

LA MAIRIE :

- ▶ *Horaires d'ouverture :*
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- ▶ *Les permanences :*
Assistance sociale : Le troisième lundi de chaque mois, de 10h à 12h à la Mairie. Elle peut être contactée à son bureau à Usson du Poitou au 49.36.10.78.
O.P.A.H. : Le 2ème jeudi de chaque mois, à la Mairie de 14h à 15h15.

LA POSTE :

La direction de la Poste vient de décider de maintenir notre bureau de CHATEAU-GARNIER. De ce fait, au 1er Décembre 1995, Mademoiselle BOURSIER Sandrine a pris ses fonctions dans notre commune.

- ▶ *Les horaires seront inchangés, à savoir :*
 - Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
 - Le samedi, de 9 h à 12 h .

CEUX QUI SONT AU SERVICE DE NOTRE COMMUNE :

Monsieur	ROUET	Michel	Secrétaire de Mairie
Madame	GETREAU	Christiane	Agent d'entretien qualifié, Aide Maternelle
Monsieur	LUCQUIAUD	Thierry	Agent d'entretien qualifié
Monsieur	THOMAS	Jean-François	Agent d'entretien
Monsieur	FILLON	Claude	Auxiliaire tâcheron (3 jours par semaine)
Monsieur	MESRINE	René	Agent en contrat consolidé

SOUS-PREFECTURE DE MONTMORILLON :

Depuis le 4 Avril 1995, une antenne de la Sous-Préfecture de Montmorillon est installée à Civray. Chaque mois, Monsieur le Sous-Préfet (ou le secrétaire en Chef) se rend à Civray accompagné de deux agents de la Sous-Préfecture.

L'antenne est installée dans les locaux de la Communauté de Communes du Civraisien à proximité de la Mairie. Elle est ouverte le premier mardi de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'ECOLE COMMUNALE : PREAMBULE

Au moyen âge, l'enseignement était totalement sous l'autorité de l'Eglise. Il était assuré par des religieux, le plus souvent dans les cloîtres ou sur les parvis.

Pour soustraire leurs enfants à l'instruction des Maîtres catholiques, les réformés organisent des écoles clandestines (derrière les haies et les buissons), appelées écoles buissonnières.

En 1833, la loi GUIZOT crée l'ECOLE (La Communale) en faisant obligation à toutes les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école primaire. En 1850, la loi FALLOUX consacre la liberté de l'enseignement. En 1881 Jules FERRY, proclame la gratuité et la laïcité et en 1882 l'obligation de l'enseignement primaire.

Depuis, l'école est donc devenue pour la commune une des priorités.

L'ECOLE DANS NOTRE COMMUNE

A - La Semaine de quatre jours

A la rentrée 1995-1996, un changement important est intervenu dans le calendrier scolaire avec l'introduction de la semaine de quatre jours qui apporte les modifications suivantes :

- ▶ Plus d'école le samedi matin,
- ▶ Rentrée scolaire avancée,
- ▶ Sortie retardée en fin d'année scolaire,
- ▶ Vacances en-cours d'année diminuées.

Le calendrier scolaire 95/96 de la semaine de quatre jours est le suivant :

EPOQUE DES VACANCES SCOLAIRES	DATES
Pré-rentrée des enseignants	1er Septembre 1995
Rentrée	4 Septembre 1995
Vacances de la Toussaint	Du 25 Octobre au 1er Novembre 1995
Vacances de Noël	Du 22 Décembre 95 au 3 Janvier 96 inclus
Vacances d'Hiver	Du 17 au 28 Février 96 inclus
Vacances de Printemps	Du 6 au 17 Avril 96 inclus
Sortie des élèves (vacances d'été)	Le 5 Juillet 1996
Sortie des enseignants	Le 6 Juillet 1996

B - Travaux effectués à l'école pendant les vacances d'été 1995

- ▶ De nouveaux sanitaires à l'école maternelle (wc pour l'institutrice et l'aide-maternelle)
- ▶ Des peintures ont été faites dans la classe de Madame JARRY
 - . Les murs par les employés communaux
 - . Les tables par les parents d'élèves, la peinture et le vernis ayant été fournis par la commune.
- ▶ Construction de nouveaux sanitaires sous le préau pour les deux classes élémentaires
- ▶ Installation d'une ventilation à la cantine.

Un projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle est à l'étude. Compte-tenu de l'obligation de respect de certaines normes, notamment de sécurité, ce projet a été confié à l'agence technique départementale.

Le coût total de ces travaux se chiffre approximativement à 130 000 F, y compris le projet d'aménagement ci-dessus. Une subvention de 40% est accordée par le Conseil Général.

C - Comment fonctionne notre école ?

- ▶ Le ramassage scolaire : Il est assuré gratuitement par un véhicule communal conduit par Jean-François THOMAS. Le coût pour 1995 est estimé à 45 000 F (y compris le salaire du conducteur du car).
- ▶ Personnel enseignant et d'encadrement :

Directrice :	Mlle JOUANDEAU	Classes de CE2 - CM1 - CM2
Professeur d'école :	Mme JARRY	Classes de CP et CE1
Institutrice :	Mme HEBRAS	Classe maternelle, trois sections
Assistante maternelle :	Mme GETREAU	
Employée des collectivités :	Mme ROUET	Rémunérée par l'association des parents d'élèves qui fréquentent la cantine.
- ▶ Les horaires de l'école :

Le Matin :	De 9h15 à 12h15
L'après-midi :	De 13h30 à 16h30
- ▶ La cantine :

La gestion de la cantine est assurée par l'association des parents d'élèves à laquelle est attribuée une subvention communale.

► Les fournitures scolaires :

La commune paye les fournitures scolaires non-fongibles (livres, matériel, etc...). Pour 1995, 25 000 F ont été votés.

Un budget communal annexe "Caisse des écoles" alimenté par les quêtes des mariages est disponible pour l'acquisition de fournitures ou le financement de voyages, spectacles etc...

Un budget "Coopérative scolaire" alimenté par diverses manifestations (arbre de Noël, fêtes scolaires etc...) ainsi que par un versement communal annuel de 1 550 F est destiné à financer les voyages des écoles, les sorties éducatives, du matériel, des livres de bibliothèque etc...

► Une formation annexe :

Toutes les semaines, pendant 1 heure 30 environ, un professeur d'Anglais initie les enfants à cette langue. Cette personne est rémunérée par la commune à raison de 104 F de l'heure environ. Une subvention du Conseil Général de 50% des sommes engagées est versée à la commune.

► Sport-Piscine :

Tous les jeudis, pendant les périodes favorables, un car conduit les enfants à la piscine de Gençay. Un moniteur prend en charge chaque classe pendant une heure.

LE MOT DE LA DIRECTRICE

"Les institutrices, au sein de leur travail, peuvent faire, à la Mairie, les photocopies destinées aux élèves.

De plus en plus, l'école s'ouvre sur l'extérieur : sorties éducatives, voyages, ... financés par la coopérative scolaire.

Le projet d'école, réalisé en conseil des Maîtres, permet d'obtenir des subventions qui servent à améliorer l'aménagement de la bibliothèque scolaire.

Un contrat d'aménagement du temps de l'enfant a permis d'obtenir de la direction de la Jeunesse et des Sports une somme assez substantielle qui a déjà contribué à l'achat de matériel audiovisuel.

Nous souhaitons une école dynamique ouverte à tous".

INFORMATIONS SOCIALES

CONDITIONS INDISPENSABLES POUR PERCEVOIR DES PRESTATIONS FAMILIALES

	Droit aux prestations	Conditions à remplir	Formalités à accomplir
Prestations générales d'entretien	Allocations familiales (AF)	. Avoir au moins 2 enfants à charge	
	Complément familial (CF)	. Avoir au moins 3 enfants de 3 ans et plus . Conditions de ressources	. Fournir une déclaration de ressources
	Allocation de soutien familial (ASF)	. Etre à la charge d'un seul parent, orphelin ou abandonné	. Remplir un imprimé spécial
	Allocation de parent Isolé (API)	. Vivre seul et avoir un ou plusieurs enfants à charge (ou être enceinte) . Conditions de ressources	. Remplir un imprimé spécial, une déclaration de situation
Prestations liées à la naissance	Allocation pour jeune enfant (APJE)	. Déclaration de grossesse avant la fin du troisième mois . 3 visites médicales	. Envoi des feuilles du carnet de maternité
	Allocation parentale d'éducation (APE)	. Prendre un congé d'un an, renouvelable 3 fois, à la naissance du deuxième ou du troisième enfant	. Preuve de la cessation d'activité
	Allocation d'adoption (ADA)	. Adopter ou accueillir un enfant en vue de son adoption	. Jugement d'adoption ou attestation de l'ASE ou d'une oeuvre autorisée
Prestations à affectation spéciale	Allocation d'éducation spéciale (AES)	. Avoir un enfant handicapé à 80% ou à 50%	. Remplir un imprimé spécial
	Allocation de rentrée scolaire (ARS)	. Avoir un enfant scolarisé de 6 à 18 ans . Conditions de ressources	. Fournir une déclaration de ressources
	Allocation de logement familial (ALF)	. Avoir un famille ou être jeune ménage sans enfant . Conditions de ressources	. Remplir un imprimé . Fournir une déclaration de ressources
Aide à l'emploi pour la garde de jeunes enfants	Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)	. Employer un salarié pour faire garder au moins un enfant de moins de 3 ans . Exercer une activité professionnelle minimale	. Attestation d'employeur (URSSAF)
	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)	. Avoir un enfant à charge de moins de 6 ans . Le faire garder par une assistante maternelle agréée	. Attestation d'employeur

Montant de l'allocation compensatrice (tierce personne)

Le montant de l'allocation est fixé par référence à la majoration pour tierce personne accordée aux invalides de la troisième catégorie, soit 65 061,15 F annuels au 1er Juillet (+0,5%).

Le taux de l'allocation compensatrice pour tierce personne est différent selon la nature et la permanence de l'aide nécessitée par l'état de son bénéficiaire. Il varie entre 40% et 80% de la majoration accordée aux invalides de la troisième catégorie. En cas d'hospitalisation, l'allocation est versée pendant les 45 premiers jours, puis suspendue.

Si la personne handicapée remplit à la fois les conditions pour prétendre aux deux allocations, elle bénéficie de celle qui est la plus élevée, augmentée de 20% de la majoration attribuée aux invalides de la troisième catégorie.

Prestations	Taux	Montants mensuels au 1er Juillet 95
Allocation pour tierce personne		
. Aide constante	80%	4 337,40 F
. Aide partielle	40% à 70%	2 168,70 F à 3 795,20 F
Allocation pour frais professionnels	80% maximum	4 337,40 F
Cumul de situations	40% à 80% + de 20% de majoration	Allocation la plus élevée + 1084,35 F

Pensions et Retraites

■ Allocation de veuvage

- . 2 977 F/mois la 1ère année
 - . 1 956 F/mois la 2ème année
 - . 1 489 F/mois la 3ème année et les années suivantes si l'allocation est maintenue jusqu'à 55 ans
- Plafond de ressources trimestriel : 11 164 F*

■ Pension d'inaptitude

- Minimum annuel : 16 610 F
Plafond de ressources trimestriel : 9 615 F

■ Minimum vieillesse

- . personne seule : 39 869 F/an
- . ménage : 71 525 F/an

■ Pension de réversion

- 54% de la pension du conjoint défunt
- . minimum annuel : 16 610 F
 - . majoration pour enfant à charge : 476,04 F/ mois
- Plafond de ressources annuel : 76 918 F*

■ Prestations

Assurance maladie :

- . cas général : 50% du salaire journalier de base. Maximum : 217,66F
- . à partir du 31è jour, avec 3 enfants à charge : 2/3 du salaire journalier de base. Maximum : 290,22 F

Accident du travail :

- . 28 premiers jours : 60% du salaire réel. Maximum : 784,22 F
- . à partir du 29è jour : 80% du salaire réel. Maximum : 1 045,63 F
- . frais funéraires : 6 530 F

Assurance maternité : 84% du salaire journalier de base. Maximum : 365,67 F

■ Forfait hospitalier 70 F/jour

Conditions à remplir pour ouvrir droit au F.N.S. au 01.07.95

- Avoir au moins 65 ans
- Avoir des ressources mensuelles tous revenus confondus ne dépassant pas :
 - . personne seule : 3 402,83 F
 - . couple : 5 960,41 F
- Au moment du décès ne pas avoir un actif successoral supérieur à 250 000 F.

LES ASSOCIATIONS ET LEURS PRESIDENTS

COMITE DES FETES	René	VIGNAUD
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (Cantine)	François	AUDOUX
COMITE DE JUMELAGE	Jean	VIGNAUD
A.C.C.A	Joseph	BETAITEAU
ASSOCIATION DE PECHE "Le Beau Gardon"	Raymond	SEINE
GROUPE FOLKLORIQUE "L'éteurbeuil"	Jean-Paul	MESMIN
CLUB DES AINES RURAUX	Raymond	BERGER
CLIQUE "L'espérance"	Jean-Jacques	MOINEAU
TENNIS CLUB	Claude	CARZAN
FOYER DES JEUNES	Frédéric	VIGNAUD
UNC - AFN	Jacques	VETAULT
CYCLOS DE CHATEAU-GARNIER	Richard	TROMAS
LE PETIT THEATRE DE CHATEAU-GARNIER	Laurent	SAULNIER
UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE	Bernard	MOINEAU
ASSOCIATION DE GESTION DU PLAN D'EAU	Jean-Baptiste	MOREAU

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Dans ce premier numéro de la Gazette Castelganiéroise, nous avons décidé de donner la parole aux responsables des associations locales. Cette décision vise à permettre aux associations de mieux se faire connaître des Castelgarniérais en apportant à chacun une information précise sur l'objet exact des différentes associations, sur leur utilité, leur activité actuelle etc... Cela doit permettre également de connaître les noms des différents responsables auxquels vous pourrez vous adresser pour de plus amples informations.

Chaque président nous a remis un texte de présentation de son association qui vous est communiqué ci-après.



LE COMITE DES FETES



Le comité des fêtes a été créé en Janvier 1978. Cette association a pour objet :

- ▶ D'organiser des fêtes de toute nature en collaboration avec les autres Associations,
- ▶ De coordonner les différentes fêtes organisées par les sociétés locales par l'établissement d'un calendrier annuel des fêtes,
- ▶ D'apporter son aide à toute fête organisée sur la commune par une Association locale.

Sont membres de l'association toutes les personnes désirant collaborer pour l'organisation des différentes manifestations et d'une manière générale, toutes celles qui, tant par leurs conseils que par leurs activités désirent développer les loisirs de la commune.

Le Bureau de Comité se compose ainsi depuis la dernière Assemblée Générale d'Avril 1994

Monsieur	LELONG	Hubert	Président d'honneur
Monsieur	VIGNAUD	René	Président
Monsieur	SOUIL	Joël	Vice-Président
Monsieur	DEVERGE	Christian	Vice-Président
Monsieur	GUINAULT	Jacky	Secrétaire
Monsieur	TOURON	Jean-Michel	Secrétaire Adjoint
Madame	CHEVAIS	Claudine	Trésorière
Madame	MOREAU	Chantal	Trésorière Adjointe
Monsieur	MARTIN	Jean-Christophe	Commissaire aux Comptes
Monsieur	VIGNAUD	Nicolas	Commissaire aux Comptes
Monsieur	MOINEAU	Samuel	Membres
Monsieur	SUERINCK	David	"
Monsieur	TEXIER	Jacky	"
Monsieur	TOURON	Patrick	"
Monsieur	VALADE	Alain	"

Sont convoqués également les Présidents de chaque Association. Cette année deux manifestations ont eu lieu :

- ▶ Le 1er Avril 95 :
. Séance théâtrale avec la troupe Sommiéroise qui laisse un bénéfice de 531,42 F
- ▶ Les 3 et 4 juin 95 :
. Habituelle fête au plan d'eau avec son grand prix cycliste. Bénéfice : 3 599,81 F

Il faudra innover pour l'année prochaine. Nous pensons organiser un voyage. Toutes les idées seront les bienvenues.

LE COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGES CULTURELS

Siège à la Mairie de Château-Garnier



Le Comité de Jumelage a été créé à l'initiative de la municipalité en 1984 à la suite des premiers échanges avec l'Allemagne. Sa dénomination est devenue "Echanges Culturels et Comité de Jumelage de Château-Garnier" présidé initialement par Marcel HEBRAS, son siège social se situe à la Mairie.

Depuis le 26.02.95, la composition du bureau est la suivante :

- | | | | | |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|------------------|
| - | Président d'honneur : | Monsieur
Monsieur | BERNARDEAU
LELONG | Lucien
Hubert |
| - | Président : | Monsieur | VIGNAUD | Jean |
| - | Vice-Président : | Madame | CHEVAIS | Claudine |
| - | Secrétaire : | Madame | MARCHAND | Claudette |
| - | Secrétaire Adjoint : | Monsieur | DELAGE | André |
| - | Trésorier : | Monsieur | MESMIN | Jean-Paul |
| - | Trésorier Adjoint : | Monsieur | LUCQUIAUD | Thierry |

Nous sommes jumelés avec la ville d'AMONEBURG en Allemagne

Nos projets pour 96

En association avec la municipalité,
nous allons fêter le centenaire de notre église en Juillet 96.
Pour cette festivité, nos amis Allemands seront invités.
Nous aurons besoins de tous les habitants de notre commune pour
créer une belle fête.



A.C.C.A



L'association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A) a vu le jour en Janvier 1971. Le président de l'époque Monsieur Guy CHEVAIS et le secrétaire, Monsieur Lucien BERNARDEAU ont certainement eu quelques tracasseries pour élaborer les statuts de cette nouvelle association de chasse, merci à eux. L'ACCA d'une superficie de 2 735 Ha est bien rodée, néanmoins les présidents changent souvent ces dernières années ... la place ne serait-elle pas bonne ? Succéda à Monsieur Guy CHEVAIS, Monsieur Jean-Claude BERNARD en 1983 suivit de Monsieur Alain DUVERGER en 1991. Monsieur Joseph BENAITEAU en assure les fonctions depuis Octobre 1992.

La chasse n'est plus ce que les anciens ont connu dans les années 50 à 60, la chasse cueillette est bien terminée, il nous faut aller vers une gestion rigoureuse et s'investir en dehors de la période de chasse pour gérer les espèces, pour que le gibier puisse mieux se nourrir et se reproduire. Malheureusement nous avons une prolifération de prédateurs (buses, renards) qui met à mal les populations de gibiers à plume comme à poil. Le lièvre est de plus en plus rare (maladie UHI), le lapin (mixomatose) est complètement décimé.

Cette année après bien des discussions, le tir du lièvre est interdit sur le territoire de l'ACCA. Le nombre des chasseurs prend une courbe descendante, environ 130 il y a une dizaine d'années. Cette année. les jeunes sont de plus en plus rares à passer l'examen du permis de chasser.

Les décisions se prennent tous les ans au cours d'une Assemblée Générale en Juin. Le Bureau propose des objectifs qui sont votés ou non par les sociétaires présents le jour de l'Assemblée Générale, malheureusement, pas toujours assez nombreux, une moyenne de 25 à 35 chasseurs pour une centaine de permis.

Le Bureau de l'ACCA se compose comme suit :

⇒	Président	Monsieur	BENAITEAU	Joseph
⇒	Vice-Présidents	Messieurs	BERNARD et LELONG	Jean-Claude Hubert
⇒	Trésorier	Monsieur	DENIS PERRIERE	Jean-Claude
⇒	Secrétaire	Monsieur	DANGRE	Claude

Quatorze autres membres et suppléants viennent participer aux débats du Conseil d'Administration.

Pour toute information concernant l'ACCA, contacter Monsieur Joseph BENAITEAU "La Gadelière" - Tél : 49. 87.80.36.

Le Secrétaire

LE CLUB DES AINÉS RURAUX DE CHATEAU-GARNIER

Avec ses 18 années d'existence, ses quelques 120 adhérents, le Club des Aînés Ruraux de Château-Garnier se veut une association dynamique qui poursuit, au terme même de ses statuts divers objectifs.

"Rompre la solitude des personnes âgées, leur permettre de se réunir, d'organiser leurs loisirs, de défendre leurs droits" et notamment d'assurer la liaison entre les plus jeunes et les anciens.

Ce rôle se traduit par de nombreuses activités : réunions locales, cantonales, départementales, distractions variées, belotes, lotos, bals, ventes de travaux exécutés par les adhérents, voyages.

Un repas en commun permet à tous de se retrouver chaque mois. Par ailleurs, le repas annuel gratuit, rassemble tous les disponibles du Club, les personnes non susceptibles de se déplacer reçoivent de temps à autre des visites notamment à Noël ou un cadeau leur est réservé. Des fleurs sont offertes lors du décès d'un adhérent.

Le Bureau du Club se compose actuellement de :

⇒ BAUDOUX	Gérard	Président d'honneur
⇒ BERGER	Raymond	Président
⇒ CHEVRIER	René	Vice-président
⇒ PATRY	Fernand	Secrétaire
⇒ VALETTE	Roger	Secrétaire-Adjoint
⇒ BENAITEAU	Joseph	Trésorier
⇒ MARSULT	Batilde	Trésorière Adjointe
⇒ MOREAU	Léone	Commissaire aux Comptes
⇒ HELIAS	Marie-Joseph	Commissaire aux Comptes

Les autres membres du bureau sont :

BERNARD Augustine - CAILLE Gérard - CHEVAIS Albert - CHEVAIS Guy - HELIAS Marie-Joseph - MARTIN Arsène - THIMAUNIER Jeanne - THOMAS Aristide.

Association d'anciens, Les Aînés Ruraux, non seulement donnent à la collectivité un exemple et une expérience profitable aux générations montantes, mais encore représentent un apport économique non négligeable à la société dont l'impact a été chiffré par la Fédération Départementale au cours d'une enquête récente, à plus de 20 millions de francs.



CLIQUE "L'Espérance"



La Clique de Château-Garnier a été créée en mai 1958 avec pour but "d'apprendre la musique et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité".

Actuellement la clique est composée d'un vingtaine de membres dont dix sept musiciens. Les répétitions ont lieu à la salle des fêtes d'Octobre à Juin.

Outre la cérémonie du 8 Mai, la Clique a effectué cette année trois sorties (Joussé, Pressac et Romagne) et a défilé dans les rues pour la fête de la musique.

Les souhaits de l'association pour les années à venir : recruter des jeunes et organiser des cours de musique, développer la fête de la musique à Château-Garnier et étendre son répertoire.

J.J.M.

Le Bureau actuel :

⇒ Présidentes d'honneur	:	Mesdames	Thérèse et Germaine	HEBRAS LOUVET
⇒ Président	:	Monsieur	Jean-Jacques	MOINEAU
⇒ Vice-Président	:	Monsieur	Michel	LOUVET
⇒ Chef de Musique	:	Monsieur	Claude	MESMIN
⇒ Trésorier	:	Monsieur	Pierre	BARILLET
			<i>(à ce poste depuis la création en 1958)</i>	
⇒ Trésorier Adjoint	:	Monsieur	Thierry	LUCQUIAUD
⇒ Secrétaire	:	Monsieur	Michel	ROUET
⇒ Secrétaire Adjoint	:	Monsieur	Jean-Christophe	MARTIN
⇒ Commissaires aux Comptes	:	Messieurs	Gérard et Christian	LOUVET THIBAUD

LE FOYER DES JEUNES

Le foyer des jeunes a été créé le 29 Décembre 1975 à la salle des fêtes de Château-Garnier.

L'association assure le fonctionnement du foyer sous le contrôle de l'administration. Elle est composée de membres actifs du foyer.

Au sein de celle-ci, nous avons quelques activités qui sont : Flipper, babyfoot, pingpong, jeux de cartes.

C'est un lieu de rencontre entre jeunes de la commune. L'Association organise une a deux manifestations par an dont la fête de la bière qui a lieu fin Août, début Septembre. Nous pouvons annoncer qu'une soirée dansante aura lieu pendant le mois de Novembre.

L'association est composée à l'heure actuelle de 18 membres tout en sachant que l'effectif se situe entre 25 et 30 personnes.

V.F.

Composition du Bureau :

⇒ Président :	VIGNAUD	Frédéric
⇒ Vice-Présidents :	MOINEAU BOIREAU	Bernard Christian
⇒ Secrétaire :	VIGNAUD	Fabienne
⇒ Secrétaire-Adjointe :	CHEVAIS	Sandrine
⇒ Trésorier :	VIGNAUD	Pascal
⇒ Trésorière-Adjointe :	BERNARD	Sophie
⇒ Commissaires aux Comptes :	VIGNAUD SAUZE	Nicolas Eric
⇒ Membres :	THIBAUD SICARD VIGNAUD LUQUIAUD CAILLAUD BRISSON BRISSON FUMOLEAU MOINEAU	Philippe Nicolas Samuel Jérôme Cédric Dimitri Christelle Dany Samuel

Personnes à contacter :

VIGNAUD Frédéric Tél : 49.45.01.50
VIGNAUD Pascal Tél : 49.58.61.63

LE PETIT THEATRE DE CHATEAU-GARNIER

"Le Petit Théâtre de Château-Garnier" est une nouvelle association qui a pour but d'organiser des soirées divertissantes.

Le Président Laurent SAULNIER vous présente le Bureau :

⇒ Hélène	JARRY	Vice-Présidente
⇒ Sylvie	METAYER	Trésorière
⇒ Marie-Jeanne	SAULNIER	Secrétaire



Eliane BARREAU, Sonia BUGEON, Séverine CAILLAUD, Séverine METOIS, Martine ROUCHER, membres.

Actuellement, la troupe prépare deux pièces comiques. L'espace d'une soirée, vous pourrez oublier vos soucis. LE RIRE est un bon remède ; le prix d'entrée ne sera pas remboursé par la sécurité sociale mais il sera tout doux. Promis !

Si ce spectacle remporte un franc succès, nous envisageons d'ores et déjà d'étendre notre activité à la danse, la gymnastique, ... ainsi, nous pourrions vous proposer plus tard des soirées Music-Hall et autres.

Rappelons que la municipalité a encouragé notre projet et qu'une subvention de 1 278 F a été accordée pour cette année.

Vous pourrez nous soutenir le samedi 23 Mars 96 en soirée et le dimanche 24 mars 96 en matinée.

Au nom de l'association, je vous remercie de votre accueil et vous donne rendez-vous en Mars 96"

Le Président

LES CYCLOS DE CHATEAU-GARNIER

Une association de cyclos a été créée au printemps 1995, dans le but de faire quelques sorties amicales le dimanche matin.

Pour la 1ère année, nous comptons une dizaine de licenciés.

Nous espérons la saison prochaine mettre en place une section féminine.

Si des personnes sont intéressées par ces petites balades du dimanche matin, veuillez contacter un des membres du Bureau :

⇒ Président	:	THOMAS	Richard	- Tél : 49.87.82.75
⇒ Trésorier	:	LUCQUIAUD	Thierry	- Tél : 49.87.86.29
⇒ Secrétaire	:	BONNIN	Christophe	- Tél : 47.42.68.11

Bonne route et à bientôt

Le Président.

LA BOITE A IDEES

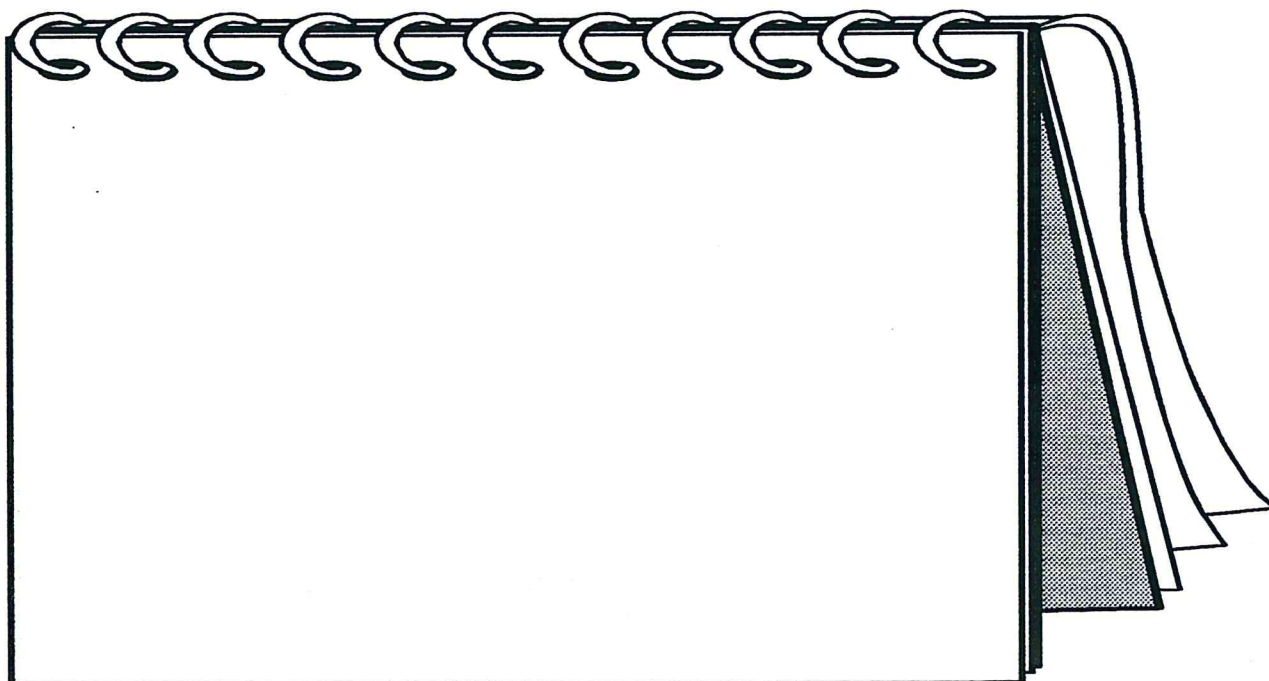
La Commission Communication et Information invite les personnes ayant des idées ou suggestions de toutes sortes sur la vie de la commune, à les faire connaître.

Pour cela, vous pouvez utiliser le coupon ci-dessous et le retourner :

- Soit à la Mairie dans une boîte prévue à cet effet,
- Soit à l'un des membres de la commission dont la liste figure dans le bulletin n° 1 de la Gazette.



Commission Information et Communication
Boîte à idées



... el regim de...

... el sistema de...

... el sistema de...

...

